

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **45 (1974)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### Séance du Comité central de l'ADIJ

Le Comité central de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) s'est réuni pour la seconde fois cette année à Moutier sous la présidence de M. Frédéric Savoye de Saint-Imier.

Le Comité central accepta tout d'abord vingt-six nouvelles adhésions à l'ADIJ et enregistra la démission de trois de ses membres.

Sur proposition de la direction, le Comité central adopta « en deuxième lecture » les nouveaux statuts de l'association. Ceux-ci seront présentés à l'assemblée générale du 18 mai 1974 à Delémont qui devra les ratifier.

Ensuite de quoi, le Comité central décida de porter au budget la somme de 6000 fr. destinée à la future Chambre d'agriculture du Jura.

Après adoptions des rapports sur la conférence des secrétaires (ADIJ, Pro Jura, Centre-Jura, Inter-Jura, ADOR, ADEP, Associations des maires des Franches-Montagnes et du district de Courtelary et Syndicat du Plateau de Diesse) et la réunion des trois associations (ADIJ, Émulation, Pro Jura), le Comité central décida de transmettre le communiqué de l'ACBFH « Questions avant un plébiscite » à la Commission économique pour préparer une réponse.

En outre, le Comité central décida le principe d'étudier le document CK-73 (Conception directrice de l'aménagement du territoire) afin d'émettre en temps opportun des propositions à faire à la Confédération.

Sur proposition du secrétaire général, M. François Lachat, le Comité central accepta le principe d'une intervention auprès de la Confédération, et plus spécialement des conseillers fédéraux Chevallaz (finances et douanes) et Brugger (économie publique), afin que soient levées les restrictions, dictées par la crise énergétique, qui mettent en difficultés le commerce frontalier et plus précisément celui du district de Porrentruy.

Enfin, il fut décidé de réanimer la Commission des affaires communales en portant à sa présidence M. Robert Monnat et de suppléer ainsi au fait que l'Association des communes jurassiennes ne pourra être opérationnelle avant l'automne 1974. Il s'agira avant tout de réunir les responsables communaux pour aider les communes à établir leurs règlements.

#### ORGANES DE L'ADIJ

##### Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier, tél. 039 41 31 08

Secrétaire général : François Lachat, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51

Membres : Jean Jobé, 2900 Porrentruy, tél. 066 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. 032 93 12 45

Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville, tél. 032 51 31 21

##### Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel : Fr. 20.— ; le numéro Fr. 2.—

Caisse CCP 25 - 2086